

**COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 janvier 2020**

Le trente janvier deux mille vingt à 18 h 30, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le vingt quatre janvier deux mille vingt, se sont réunis à la Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville sous la présidence de Madame Christine GUILLEMY, Présidente.

Monsieur Paul FOURNIE, Dixième adjoint, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil municipal : 35

Membres du Conseil municipal en exercice : 34

PRESENTS : 27

Christine GUILLEMY, Gérard GROSLAMBERT, Céline BRASSEUR, Frédéric ROUSSEL, Jacky BOICHOT, Gérard BOCQUILLON, Isabelle FENAUX, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Véronique NICKELS, Paul FOURNIE, Béatrice JEHLE, Patrick VIARD, Didier COGNON, Michèle LEMAIRE, Marie-Christine MURGIDA, Sophie NOEL, Valérie NEDELEC, Johann CLERC, Jessica GOULIN, Pierre ETIENNE, Abbès DJANTI, Catherine SFEIR, Karine COLOMBO, André Xavier RESLINGER, Arnaud LAMOTTE, Philip VIEL, Laurence AÏDAN

EXCUSES : 5

Bernard SIMON, Delphine GAUTIER-SDIGHA, Marielle THIBOUT, Alain DOUILLOT, Michel SULTER

ABSENTS : 2

Frédéric PERRIN, Axel CAUSIN

PROCURATION : 1

Bernard SIMON à Christine GUILLEMY

Madame le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 12/11/2019 est approuvé.

Le sujet n°11 est retiré de l'ordre du jour à l'unanimité.

N° 2020/ 1 - Rapport d'orientations budgétaires 2020

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'entériner la tenue du débat ainsi que l'existence du rapport du DOB 2020.

N° 2020/ 2 - Convention de servitude ENEDIS- avenue de la République

Le Conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de servitude à établir avec ENEDIS relative à l'implantation d'une ligne électrique souterraine sur les parcelles communales, pour alimenter 3 cellules commerciales au 54 avenue de la république et

cadastrées section AP n°401 et section AP n°338, avec un versement unique et forfaitaire de vingt euros (20 €) et de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

N° 2020/ 3 - Vente de pavés appartenant à la Ville de Chaumont

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de vendre les pavés anciennement situés sur le parvis de la gare, à 60 € le m² pour les communes de l'Agglomération de Chaumont pour une quantité minimum de 1 m² et une quantité maximum de 25 m².

N° 2020/ 4 - Démarche zéro phyto dans les cimetières et outils de communication

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'engager des actions dans les cimetières pour les entretenir sans produits phytosanitaires et d'informer la population, par divers outils de communication, de la dangerosité des produits phytosanitaires sur la santé et l'environnement et sur les moyens mis en place pour parvenir au zéro phyto.

N° 2020/ 5 - Convention de mise à disposition d'une bâche incendie

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider la convention relative à la mise à disposition de la collectivité d'une bâche incendie et d'autoriser Madame le Maire à signer cette dernière.

N° 2020/ 6 - Principe d'une délégation de compétence au Conseil Départemental de la Haute-Marne pour la construction d'un nouvel abattoir

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'acter du principe d'une délégation de la compétence « études, réalisation et gestion d'un abattoir » au profit du Conseil Départemental de la Haute-Marne dans des conditions qui resteront à définir, d'autoriser Madame le Maire à poursuivre les discussions avec le Conseil Départemental en vue de la mise en place de la convention de délégation de compétence, de dire que le projet de convention sera soumis pour validation lors d'un prochain Conseil Municipal et d'autoriser, dès à présent, le Conseil Départemental à mener les études et actions nécessaires pour la réalisation du projet.

N° 2020/ 7 - Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Les Chats Libres de Chaumont"

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la convention d'objectifs relative à l'accompagnement, par la collectivité, de l'association œuvrant pour la gestion des chats libres et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'objectifs.

N° 2020/ 8 - Forfaits post-stationnement : rapport annuel des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO)

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel relatif au traitement des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO).

N° 2020/ 9 - Convention entre la Ville et l'Agglomération de Chaumont relative à la répartition des recettes des forfaits post-stationnement 2019 (FPS)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'absence de reversement des recettes de FPS de la Ville à l'Agglomération pour un montant, en 2019, de 48 380 € et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante et tous documents afférents.

N° 2020/ 10 - Validation de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) Coeur de Ville

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention d'ORT valant avenant à la convention cadre « cœur de ville » pour le programme de rénovation du cœur de ville de Chaumont, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'ORT valant avenant à la convention cadre « cœur de ville » ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de mettre à la signature de l'Etat et l'ensemble des partenaires cette même convention d'ORT.

N° 2020/ 11 - Compte-rendu des actes passés par le Maire

Madame le Maire rend compte des actes qu'elle a accomplis en vertu de la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2015 et prise en application de l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Chaumont, le 20/02/2020
Le Maire,


Christine GUILLEMY